

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de carottage préparatoire aux travaux d'enrobés situés RD186, des feux tricolores carrefour rue Jaurès aux feux tricolores situés au garage Blanpain à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral, 14 rue Montaigne, 62670 MAZINGARBE, le mercredi 17 mai 2023,

Objet :

**Stationnement interdit et
restriction de circulation RD186,
des feux tricolores carrefour rue Jaurès
aux feux tricolores situés au garage Blanpain**

ARRETE


Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés RD186, des feux tricolores carrefour rue Jaurès aux feux tricolores situés au garage Blanpain à ISBERGUES, le mercredi 17 mai 2023. La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **17 MAI 2023**

Le Maire,


David THELLIER